

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2019
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Cette annexe est produite conformément à l'article L. 3313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif [...] afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Ce budget primitif 2019, le 4^{ème} de la mandature, s'inscrit dans :

> un **contexte économique et financier** une nouvelle fois très incertain et pour le moins tendu, impactant fortement le fonctionnement des Départements, nécessitant une capacité d'adaptation inéluctable et des efforts de gestion toujours conséquents pour préserver les capacités financières de notre collectivité ;

> un **contexte institutionnel** en pleine évolution. Désormais, et jusqu'en 2020, **notre collectivité est dans l'obligation de respecter un objectif d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % par an**. Cette « nouvelle contrainte financière imposée » s'inscrit dans la volonté gouvernementale de faire participer toutes les strates territoriales à la réduction sur 5 ans de la dépense publique à hauteur de 13 Md€.

Le Département n'a pas signé cette contractualisation, refusant par principe « cette mise sous tutelle » de son budget qu'il lui revient de construire, de gérer en collectivité responsable et consciente des enjeux qui sont les siens, pour le territoire et ses habitants.

Le Département respectera ce plafond de 1,2 % d'augmentation de ses dépenses réelles de fonctionnement même si cet objectif demeure difficile à atteindre, les Départements finançant de nombreuses dépenses qui relèvent de la solidarité nationale et sur lesquelles ils n'ont aucun moyen d'agir. Ce sont principalement les dépenses liées aux trois allocations individuelles de solidarité, auxquelles s'ajoute la prise en charge non compensée à l'euro près pour l'accueil des mineurs non accompagnés, dépenses qui représentent plus de 56 % des dépenses sociales et qui sont les facteurs principaux de la pérennisation dommageable de cet effet ciseau, principal facteur de déséquilibre budgétaire...

Par ailleurs, **une nouvelle réforme de la fiscalité locale est annoncée**. Elle devrait être finalisée par une loi spécifique qui interviendra en cours d'année 2019. **La réforme envisagée, qui supprime quasiment tout pouvoir de taux pour les Départements, a été qualifiée par l'agence de notation S P Global Ratings de « coup de grâce pour les Départements ».**

Pour autant, le budget primitif 2019 du Conseil départemental du Cher a été construit pour **garantir les ambitions portées dans le projet de mandat 2015-2021 et respecte les engagements pris : pas de hausse des impôts, soutien et modernisation de la ruralité, maintien du niveau des investissements pour l'avenir et poursuite des efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement.**

Cette politique budgétaire audacieuse conjugue rigueur, économies, plan d'optimisation, mais aussi politiques d'attractivité et de dynamisme en garantissant le maintien de nos politiques publiques et de nos investissements.

La stratégie pluriannuelle d'investissements est poursuivie. 48,54 M€ d'investissements sont prévus sur 2019, permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants du Cher, soutenir les partenaires du Département selon les particularités et besoins du territoire, et tenir les projets départementaux sur lesquels la collectivité s'est engagée en préservant ses équilibres financiers :

> Le **territoire** : avec la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'aménagement du territoire avec la poursuite des aides aux communes, des contrats de territoire pour optimiser le maillage territorial autour des pôles de centralité et d'équilibre, avec la montée en puissance de Cher Ingénierie de Territoires, la poursuite des contrats culturels de territoires, d'une gestion optimisée des sites touristiques avec la société publique locale valorisant les sites culturels, d'un renforcement des dispositifs existants sur la couverture et l'accessibilité des services ;

> Les **infrastructures** : avec la poursuite de la rocade Nord-ouest, de l'aménagement numérique du territoire, les études d'opportunité sur le second échangeur autoroutier, et ceux destinés à améliorer les dessertes, la sécurisation du patrimoine routier et des ouvrages ;

> L'**enseignement et la jeunesse** : avec la création d'une nouvelle politique sectorielle jeunesse où le Département sera fédérateur, la poursuite de la construction du collège Francine LECA à Sancerre, l'extension de l'Institut national des sciences appliquées et du pôle de formations sanitaires et sociales, la gestion active du patrimoine à travers les restructurations, conservations, mises en sécurité et accessibilité des bâtiments scolaires ;

> Le **secteur social et médico-social** : avec la poursuite d'actions menées pour faire participer les personnes fragilisées à la vie sociale, l'accompagnement renforcé avec la réinsertion vers l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active, la prise en charge des mineurs non accompagnés, la couverture territoriale sur le maintien à domicile avec la création de résidences seniors domotisées, de nouvelles offres de service par l'aide sociale à l'enfance (l'accueil des pères, des activités de jour et des accueils ponctuels...) permettant d'accompagner au plus près des besoins les parents en difficulté, la poursuite des actions d'accompagnement social sur l'habitat et le logement, l'approfondissement de partenariats sur des actions ciblées ;

> Les **ressources** : avec la poursuite des actions menées dans le cadre du plan d'optimisation des services départementaux, la mise en conformité réglementaire des outils et process concernés par la dématérialisation.

Les chiffres importants du budget primitif 2019 :

*** Concernant la section de fonctionnement :**

- Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au budget primitif 2019 à 343,6 M€ contre 332,70 M€ au budget primitif 2018, augmentant ainsi de 3,3 %, et de 1,6 % en neutralisant les mesures de soutien aux Départements les plus en difficulté pour faire face aux dépenses sociales (le fonds de stabilisation et le fonds de soutien interdépartemental).

Ces recettes se composent principalement des contributions directes pour 88,7 M€ soit 25,8 % (foncier bâti, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), les autres contributions directes pour 77,5 M€ soit 22,5 % (droits de mutation à titre onéreux, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe d'aménagement, taxe spéciale sur les conventions d'assurance), des ressources institutionnelles pour 72,3 M€ soit 21 % (dotations de l'État), de la compensation des allocations individuelles de solidarité pour 50,9 M€ soit 14,9 %, et de la fiscalité reversée pour 29,8 M€ soit 8,7 % avec notamment les fonds de péréquation.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties restera inchangé par rapport à 2018 soit 19,72 %.

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au budget primitif 2019 à 312,5 M€ contre 310 M€ au budget primitif 2018 soit une hausse de 0,8 %.

Les dépenses sociales pèsent toujours lourdement sur le budget départemental sur 2019 avec près de 187,8 M€ soit plus de 60 % du budget et une évolution de + 2,2 %. L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement de la collectivité diminuent de 1,3 %.

*** Concernant la section d'investissement :**

- Les recettes :

Les recettes d'investissement hors dette s'élèvent à 15,1 M€ au budget primitif 2019 contre 15,6 M€ au budget primitif 2018, dont près de la moitié provenant de dotations (7,09 M€), 5,03 M€ de subventions et 2,77 M€ de cessions.

- Les dépenses :

Le Département compte investir **48,54 M€** sur le périmètre du budget principal avec 26,4 % en subventions et 73,5 % en dépenses d'équipements, avec les priorités suivantes :

> les **investissements patrimoniaux** (routes, collèges, informatique,...) nécessaires au maintien du patrimoine existant à hauteur de **15 M€** contre 20,63 M€ au budget primitif 2018,

> les **interventions en investissement** liées aux subventions versées à des tiers pour le financement des projets de **12,4 M€** (dont 6,6 M€ d'aides aux communes) contre 13,72 M€ au budget primitif 2018,

> les **projets structurants** nécessaires au développement du patrimoine impactent à hauteur de **21,14 M€** les routes, les bâtiments, l'éducation, l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture (poursuite de la rocade Nord-Ouest, la réhabilitation du collège de Sancerre, Noirlac, les travaux d'optimisation patrimoniale...).

*** Concernant la dette :**

En incluant les budgets annexes, l'encours de dette propre attendu au 1^{er} janvier 2019 sera de 263 M€ et l'annuité de remboursement de la dette de 28 M€ dont 22,7 M€ en remboursement de capital (22,3 M€ au titre du budget principal) et 5,3 M€ liés aux intérêts.

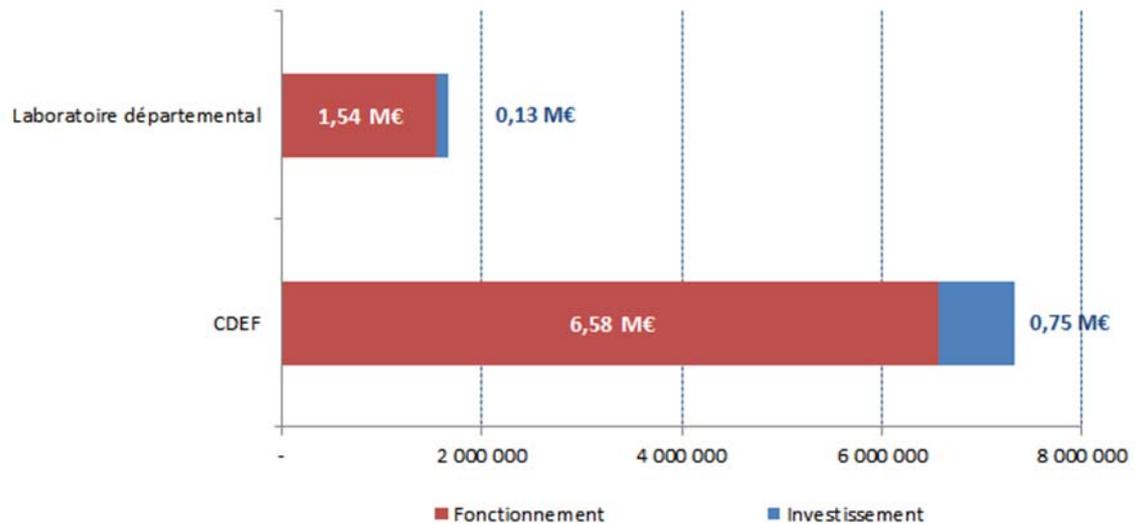
Le **tableau de synthèse des grands équilibres du budget primitif 2019** s'établit comme suit :

Grandes masses du BP2018 (en M€) Budget principal		BP 2016 (rappel)	BP 2017 (rappel)	BP 2018 (rappel)	BP 2019
Section de fonctionnement	Recettes Réelles de Fonctionnement (A)	349,86	347,38	332,70	343,65
	Dépenses Réelles de Fonctionnement (B)	326,64	325,65	310,04	312,51
	Épargne Brute (C = A-B)	23,22	21,73	22,66	31,14
Section d'investissement	Remboursement du capital de la dette (D)	19,2	19	20,46	22,32
	Épargne Nette (E = C-D)	4,02	2,73	2,20	8,82
	Recettes Propres d'investissement (F)	11,13	12,86	15,63	15,07
	Appel à l'emprunt prévisionnel (G)	30,7	27,39	34,17	24,65
	Dépenses opérationnelles d'Investissement (H)	45,84	42,98	52,02	48,54

Le Conseil départemental du Cher disposera au 1^{er} janvier 2019 d'un budget principal et de deux budgets annexes, à savoir :

- le **Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)**,
- le **Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA)**.

Les budgets annexes* 8,99 M€ (Dépenses)

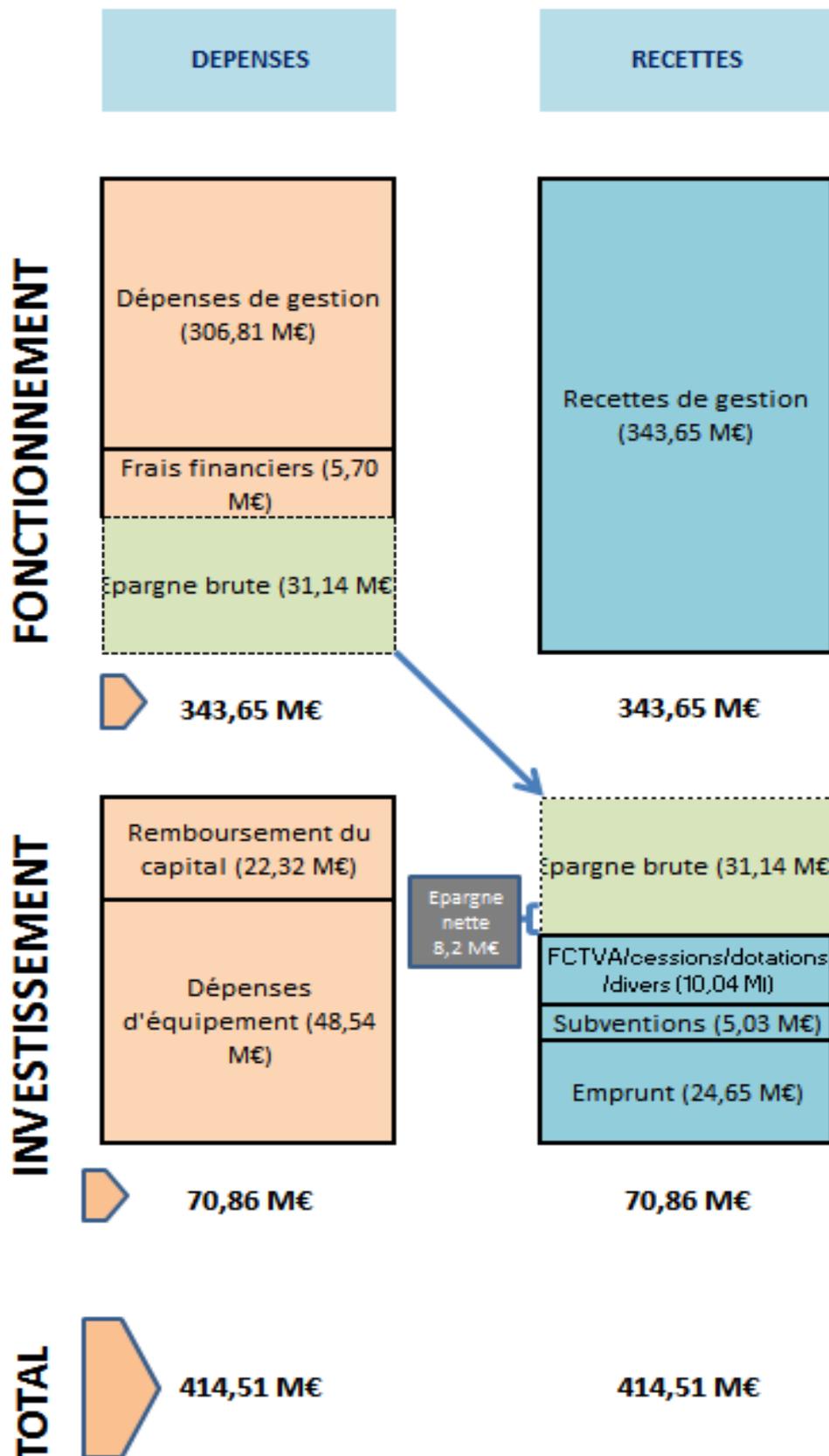


* En mouvements réels

Au total, le budget présenté inclus s'élève à 539 380 385,75 € en mouvements budgétaires pour 2019, budgets annexes et mouvements d'ordre inclus, contre 537 589 362,96 € en 2018, dont :

- 529 939 943,75 € au titre du budget principal,
- 1 772 738,00 € pour le LDA
- et 7 667 704,00 € pour le CDEF.

La structure générale du budget primitif 2019 en mouvements réels et hors opérations de dette se présente comme suit :



En conclusion, malgré les contraintes budgétaires pesant sur son budget et un contexte de plus en plus encadré par l'État laissant de faibles marges de manœuvre au Département, ce 4^{ème} budget de la mandature s'inscrit dans la droite ligne de la stratégie initiale fixée par l'exécutif départemental depuis 2016, à savoir déployer des actions de proximité innovantes, nécessaires à l'avancée des territoires et à l'amélioration des services rendus aux habitants du Cher.